

SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Ordre du jour :

- Validation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de l'eau 2019
 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
 - Point sur la Communauté de Communes
 - Travaux RD 992
 - Urbanisme
 - Commerce itinérant
 - Retour des commissions
 - Apéro'citoyen
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 25 juin 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le jeudi 2 juillet 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Rémi BESSERER, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Yanis ETHEVE, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Céline GEORG, Nicolas GIROD, André MORARD, Damien PERNOUD, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Béatrice TISSOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : REY-GORREZ Sébastien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 18 juin 2020.

VALIDATION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE) DE L'EAU 2019

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Il rappelle qu'ils sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans et à chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la commission est

composée de 5 membres : 3 de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau, et 2 de la 2^{ème} liste.

La composition proposée est donc la suivante : Béatrice TISSOT, Yanis ETHEVE, Céline GEORG, André MORARD, Marie-José GIUSTI.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette composition.

POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire indique que toutes les communes ont désormais un conseil municipal. L'élection du bureau aura lieu le 16 juillet 2020, puis la composition des différentes commissions aura lieu le 23 juillet 2020.

Étant donné que le conseil municipal ne se réunira pas d'ici le 23 juillet 2020, Monsieur le Maire présente les différentes commissions de la CCUR et demande aux conseillers de bien vouloir représenter la commune dans les différentes commissions ou du moins la plupart.

Administration – Ressources Humaines : néant

Finances – comptabilité : Sébastien REY-GORREZ, titulaire – Rémi BESSERER, suppléant

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, titulaire – Marie TROUILLET, suppléante

Développement économique : André MORARD, titulaire – Jérémie COURLET, suppléant

Tourisme : Marie-José GIUSTI, titulaire – Yanis ETHEVE, suppléant

Mobilité – transports : André MORARD, titulaire – Rémi BESSERER, suppléant

Environnement : Nicolas GIROD, titulaire - Béatrice TISSOT, suppléant

Assainissement : Alexandre BAUDET, titulaire - Sébastien REY-GORREZ, suppléant

Communication – évènements : néant

Bâtiment – travaux : néant

Social – enfance – jeunesse : Christelle DEROBERT, titulaire – Aline SIMOES, suppléante

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que le SMECRU (syndicat de rivières des Usses) va prochainement valider la composition de ses représentants. En ce qui nous concerne, cette assemblée est composée de 5 délégués de la CCUR. La loi précise que tout conseiller municipal d'une commune du bassin versant des Usses peut devenir délégué du Syndicat de Rivières des Usses. Monsieur le Maire demande donc si un conseiller serait intéressé pour y siéger. Se portent candidat : Béatrice TISSOT, titulaire, et André MORARD, suppléant.

TRAVAUX RD 992

En ce qui concerne les espaces verts, l'entreprise IDE VERDE a été mise en demeure afin d'arrêter le marché et de pouvoir le terminer avec une autre entreprise.

Les travaux de COLAS devraient se terminer sous 15 jours.

En ce qui concerne les caméras, nous sommes en attente d'une réponse de SPIE via COLAS.

Pour la partie sécurisation du cheminement piéton en contrebas de la RD, une glissière est prévue jusqu'à l'impasse Champ de Beau pour un montant de 20 000 € HT mais les glissières ne peuvent s'implanter en bordure de route. Étant donné le classement de cette RD, il faut un recul par rapport à la voie. Ce qui oblige à terrasser le talus et mettre en place des gabions. Le coût de ce terrassement et enrochement s'élève à 40 000 €.

Les prix restent valables pendant 24 mois, ce qui permet à la commune de voir avec le Département pour un éventuel financement.

URBANISME

Agrandissement du Triolet : Sébastien REY-GORREZ indique que le permis de construire a été refusé sur proposition du service instructeur du fait de non-conformité par rapport au règlement du PLUi.

Crèche : Monsieur le Maire indique le maître d'œuvre a été retenu par la CCUR. Le dépôt du permis de construire se fera à la rentrée pour un début de travaux au printemps.

COMMERCE ITINÉRANT

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu, sur leur demande, la boucherie de Sallenôves (le camion installé au hangar communal le vendredi). Ils aimeraient avoir un autre emplacement sur la commune, vers l'école afin de toucher une plus grande clientèle. Le parking de l'école n'est pas envisageable mais peut-être celui du Bar à Thym. Avant de proposer cet emplacement à la boucherie, Carole ETTORI est chargée de voir avec l'aubergiste si cela ne serait

pas préjudiciable à son activité. Si tel était le cas, il pourrait être proposé à la boucherie de choisir un jour où l'auberge est fermée.

RETOUR DES COMMISSIONS

Budget – finances : la commission s'est réunie le 23 juin en présence de Fabienne afin d'expliquer aux membres le fonctionnement du budget communal, et un petit bilan de 2019.

Travaux : rencontre le 20.07 avec la société CIRCET qui s'occupe du déploiement de la fibre optique pour le compte du SYANE.

En ce qui concerne l'éclairage public, on attend le devis de Thierry GIROD pour la mise en place d'horloges.

Social – logements : il y a 2 logements qui se libèrent en fin d'été à la Résidence du Bourg. Il s'agit des logements n° 4 et 5. Le n° 4 a trouvé preneur mais le n° 5 reste libre. Nous ferons donc une annonce sur le bon coin.

Suite au départ de Mme POIVEY Stéphanie du logement n° 4 de la Résidence du Bourg, 15 Route de l'Écule à MINZIER le 29 août 2020, Christelle DEROBERT, après études du dossier, propose de le louer à Mme DELARUE Adeline à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le prix du loyer mensuel est fixé à 843 € et les charges mensuelles à 75 €. La caution demandée est de 843 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature du contrat de location de l'appartement n° 4 de la résidence du Bourg 15 route de l'Écule à MINZIER, entre la commune et Mme DELARUE Adeline.

Solidarité : une plateforme est en cours de finalisation en vue de la canicule ou d'une reprise du COVID.

Infrastructures : la commission a décidé la mise en place de 2 poubelles en bois sans couvercle au lac et 1 au parc de jeux. Le budget s'élève à 1 032 € HT.

La commission a également mis en place une tournée tous les week-ends pendant l'été pour le ramassage des poubelles du lac.

Travaux : l'entreprise CECCON est en cours de travaux sur le coffret électrique à la fruitière et le remplacement des poteaux.

L'enrobé a été réalisé sur la route des hameaux.

Voirie : la commission vient de démarrer. Un point sera fait sur la signalisation horizontale. Un état des lieux des chemins communaux sera établi en collaboration avec les agriculteurs.

Un point a été abordé sur la vitesse excessive des véhicules aux abords de l'école, route de Savigny.

Le cheminement piéton sur Prévry sera abordé à la rentrée en concertation avec les riverains.

Information – communication : la page Facebook est en cours. Il s'agirait d'un support d'information uniquement sans possibilité de commentaires. Le conseil municipal donne son accord pour le lancement de cette page.

Un devis a été demandé à l'Atelier Rouge 100 pour l'impression et/ou l'élaboration d'une newsletter. Le conseil demande qu'un autre devis soit demandé.

Le conseil municipal valide le panneau prévu au cimetière pour inciter les utilisateurs à refermer la porte.

Consultation – participation : en fonction des sujets à traiter, la commission décidera de la consultation à mettre en place et le support.

En parallèle, la commission a décidé de consulter l'ensemble de la population de Minzier afin de connaître leur avis sur le village, leurs souhaits,...

Économie – associations – culture : un courrier a été envoyé aux commerces concernant l'annulation de leur loyer pendant la pandémie. Ils remercient le conseil municipal.

Un courrier a été envoyé aux associations recensées sur Minzier afin de savoir lesquelles fonctionnent encore et ainsi les rencontrer.

SIVU du Vuache : le SIVU ne s'est pas encore réuni. L'assemblée générale du FC Vuache s'est tenue ce samedi avec le départ du Président, du Vice-Président et du trésorier et l'incorporation de 4 nouveaux membres.

Des travaux sont prévus avec la réhabilitation du terrain d'entraînement en herbe et le remplacement de 2 côtés du filet pare-ballons.

SIVU du Triolet : le SIVU se réunira le 20 juillet prochain afin de mettre en place le bureau.

Urbanisme : la commission se réunira une fois par semaine afin de traiter les dossiers et donner un avis rapidement au service instructeur.

APÉRO'CITOYEN

Vu le contexte, les élus se demandent s'il faut maintenir ou pas l'apéro'citoyen.

La commission étudiera la possibilité de faire une autre formule avec repas tiré du sac, pourquoi pas combiné avec le nettoyage de la nature,... date à définir, peut-être le 20 septembre ? Dans tous les cas la date du dimanche juste avant la rentrée n'est pas retenue. On attendra début septembre pour voir si les mesures sanitaires ont évolué.

QUESTIONS DIVERSES

Armoire du partage : Les élus ont remarqué quelques dérives de temps en temps. A étudier...

Pour le moment, les adjoints feront le tri chaque jeudi pendant leur permanence.

Les jardins de la Balme de Sillingy : André remercie Christelle et Béatrice pour leur aide précieuse afin de remettre en état la parcelle de Minzier aux jardins de La Balme. Il invite tous les élus à aller y faire un tour.

Subventions complémentaires : Conformément à sa décision du 18 juin dernier, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

AFN Frangy	100 €
Vic pour la vie	200 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.